

Frais de scolarité annuels (payable par trimestre)		Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération	Agglomération	Hors agglomération		
		Tranches de quotient familial		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6						
1/12 du revenu net imposable divisé par le nombre de parts mentionné sur l'avis d'imposition de l'année précédente		0 à 425,41		425,42 à 815,57		815,58 à 1 145,10		1 145,11 à 1 497,78		1 497,79 à 1 763,40		au-delà de 1 763,41			
Très jeunes élèves (4 à 8 ans)	A	Éveil musical ou chorégraphique (par discipline) avec Atelier Découverte Instrumentale (ADI) facultatif (grande section)		91,30 €	136,90 €	95,70 €	143,60 €	104,60 €	157,00 €	116,90 €	175,40 €	133,60 €	200,40 €	149,10 €	223,70 €
	B	Orientation (âge 6 ans) Formation musicale + instrument (20 min.) + chant choral		91,30 €	136,90 €	111,40 €	167,00 €	157,00 €	235,50 €	201,50 €	302,30 €	246,10 €	369,00 €	291,60 €	437,50 €
	C	Cycle initiation - Formation musicale + instrument (30 min.) + chant choral		100,10 €	150,30 €	167,00 €	250,50 €	246,10 €	369,00 €	324,00 €	486,00 €	369,50 €	553,40 €	403,00 €	604,50 €
Parcours diplômant	C	Cursus diplômant 1^{er} cycle Discipline dominante + formation musicale + pratique collective (facultatif)		100,10 €	150,00 €	167,00 €	250,50 €	246,10 €	369,00 €	324,00 €	486,00 €	369,50 €	553,40 €	403,00 €	604,50 €
	D	Cursus diplômant 2^e cycle Discipline dominante + formation musicale + pratiques collectives		111,40 €	167,00 €	178,10 €	267,10 €	257,20 €	385,80 €	336,30 €	504,30 €	380,70 €	571,00 €	414,20 €	621,20 €
	E	Cursus diplômant 3^e cycle (amateur ou professionnel) Discipline dominante + formation musicale + pratiques collectives		122,50 €	183,80 €	189,20 €	283,80 €	268,30 €	402,40 €	347,30 €	521,00 €	391,90 €	587,70 €	425,20 €	637,80 €
PPF - Parcours Personnalisé de Formation	F1	PPF niveau 1 - Discipline dominante 30 min. + formation musicale + pratiques collectives		167,00 €	244,90 €	217,10 €	322,80 €	272,80 €	406,40 €	317,20 €	473,20 €	361,80 €	539,90 €	406,40 €	606,70 €
	F2	PPF niveau 2 - Discipline dominante 45 min. + formation musicale + pratiques collectives		178,10 €	256,10 €	218,50 €	334,00 €	283,80 €	417,50 €	328,50 €	484,20 €	372,90 €	551,10 €	417,50 €	617,80 €
	F3	PPF niveau 3 - Discipline dominante 60 min. + formation musicale + pratiques collectives		189,20 €	267,10 €	239,40 €	345,10 €	295,00 €	428,60 €	339,50 €	495,40 €	395,10 €	590,00 €	428,60 €	635,80 €
G	APA - Atelier Pédagogique Adulte - Cours de 2 à 4 personnes instrument ou voix + formation musicale + pratiques collectives		144,80 €	217,10 €	167,00 €	250,50 €	200,40 €	300,60 €	233,90 €	350,70 €	267,10 €	400,80 €	300,60 €	450,80 €	
B	Formation musicale seule		91,30 €	136,90 €	111,40 €	167,00 €	157,00 €	235,50 €	201,50 €	302,30 €	246,10 €	369,00 €	291,60 €	437,50 €	
	Initiation danse		91,30 €	136,90 €	111,40 €	167,00 €	157,00 €	235,50 €	201,50 €	302,30 €	246,10 €	369,00 €	291,60 €	437,50 €	
H	Discipline supplémentaire Instrument ou danse (par discipline supplémentaire)		72,40 €	108,50 €	94,60 €	141,90 €	111,40 €	167,00 €	133,60 €	200,40 €	144,80 €	217,10 €	167,00 €	250,50 €	
I	Pratique collective (forfaitaire et par discipline) pour une pratique chorale, musique de chambre, orchestre, atelier jazz...		Agglomération 92,40 €						Hors agglomération 138,70 €						

Frais de dossier :	Élève résidant sur l'agglomération	20,10 €
	Élève résidant hors agglomération	44,50 €
	Élève inscrit en CHAM	67,00 €

Les frais de dossier s'appliquent à tous les élèves. À compter de la quatrième personne du foyer fiscal, les frais de dossier sont gratuits.

Tarif Étudiant	Pour les élèves de moins de 26 ans en études supérieures au sein d'un établissement du territoire d'Ardenne Métropole et justifiant d'une carte d'étudiant à jour, les frais de scolarité sont calculés sur la base des tarifs Agglomération quelque soit le lieu de résidence de l'étudiant.
----------------	---

Élève inscrit en CHAM	Les élèves des Classes à Horaires Aménagés sont dispensés des frais de scolarité sur les enseignements inscrits au programme scolaire. Pour toute discipline supplémentaire, la grille tarifaire s'applique.
-----------------------	--



FACTURATION

Elle s'effectue en trois fois et couvre les périodes suivantes :

1 ^{ère} période	2 ^e période	3 ^e période
date de rentrée scolaire ➤ 12 décembre 2026	13 décembre 2026 ➤ 3 avril 2027	4 avril 2027 ➤ date des vacances scolaires d'été

Toute période commencée est due en entier, notamment en cas d'inscription tardive, de demande de congé ou de démission. Les droits d'inscription sont facturés sur la première période.

BADGE ÉLÈVE

Tout élève inscrit doit être en possession d'un badge lui donnant accès aux lieux de cours. Le badge est délivré lors de la première inscription. L'élève doit le conserver le temps de sa scolarité et en signaler immédiatement la perte au secrétariat.



Remplacement du badge - perte, détérioration ou non restitution : 18 €

Remplacement du badge - 2^e perte et suivantes : 35 €

LOCATION D'INSTRUMENTS

Location d'instruments d'une valeur de + ou - 300 €	1 ^{ère} année de location			2 ^e année de location			3 ^e année de location		
	Valeur + de 300 €		Valeur - de 300 €	Valeur + de 300 €		Valeur - de 300 €	Valeur + de 300 €		Valeur - de 300 €
	agгло.	hors agгло.		agгло.	hors agгло.		agгло.	hors agгло.	
Tranche 1 du QF	55,70 €	66,90 €	11,20 €	66,90 €	80,20 €	13,40 €	78,00 €	93,60 €	15,60 €
Tranche 2 du QF	78,00 €	93,60 €	15,60 €	94,60 €	113,60 €	18,90 €	111,40 €	133,60 €	22,30 €
Tranche 3 du QF	100,10 €	120,20 €	20,10 €	122,50 €	146,90 €	24,60 €	144,80 €	173,70 €	29,00 €
Tranche 4 du QF	136,60 €	160,30 €	26,70 €	161,50 €	193,70 €	32,40 €	189,20 €	227,10 €	37,90 €
Tranche 5 du QF	161,50 €	193,70 €	32,40 €	194,90 €	233,90 €	39,00 €	228,20 €	273,80 €	45,70 €
Tranche 6 du QF	189,20 €	227,10 €	37,90 €	228,20 €	273,80 €	45,70 €	267,10 €	320,70 €	53,50 €

Certains instruments spécifiques liés à la taille de l'enfant seront loués au tarif « 1^{ère} année ». Cette disposition n'est pas applicable aux élèves adultes.

Pièces justificatives à fournir

Un justificatif de domicile lors de l'inscription : facture récente (gaz, électricité...) ou avis fiscal.

En l'absence de justificatif de résidence, l'élève se verra appliquer la tarification « élève non domicilié sur le territoire d'Ardenne Métropole ». Un changement de domiciliation au cours de l'année scolaire sera accordé à compter de la période suivante de facturation, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025.

La demande de prise en compte du quotient familial est faite au moment de l'inscription.

L'avis d'imposition à présenter est celui sur lequel l'élève inscrit est rattaché.

La copie de l'avis d'imposition doit être remise avant le 1^{er} jour des vacances d'automne.

L'élève qui ne présentera pas ses justificatifs de revenu fiscal de référence permettant la détermination du quotient familial se verra appliquer la tranche tarifaire la plus haute.

Aucun ajustement tarifaire, ni régularisation rétroactive, ni remboursement, ne pourra être effectué sur les factures émises au titre de la période concernée, même en cas de transmission ultérieure des justificatifs.

